



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 34623

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur des informations convergentes qui font état d'un manque d'au moins six cents personnels ATOS dans l'académie de Versailles. Si tel est bien le cas, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de rétablir l'effectif et ainsi de permettre un bon fonctionnement des établissements de l'académie.

Texte de la réponse

En 1998 l'académie de Versailles, dont la situation est prise en compte depuis plusieurs années, a bénéficié de 138 emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (IATOS), créés en loi de finances, auxquels se sont ajoutés 10 emplois supplémentaires obtenus dans le cadre d'une mesure de rééquilibrage des dotations académiques. Pour 1999, l'académie a été attributaire d'un emploi de médecin et de 26 emplois d'infirmière. S'agissant des autres catégories de personnels, les 216 emplois créés au budget de l'éducation nationale ont été prioritairement attribués aux départements et territoires d'outre-mer, ainsi qu'au département de la Seine-Saint-Denis. Néanmoins, un effort exceptionnel a été opéré en faveur de l'académie de Versailles, qui figure au nombre des trois académies métropolitaines bénéficiant de moyens nouveaux à la rentrée 1999 : ainsi, 10 emplois supplémentaires ont été délégués au recteur. Par ailleurs, le potentiel académique en moyens de remplacement a été renforcé par 9 équivalents-temps plein. Les besoins spécifiques de l'académie de Versailles feront l'objet d'un examen particulièrement attentif lors de la répartition des 960 emplois de personnels IATOS dont la création est inscrite dans le projet de loi de finances 2000.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34623

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5314

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6708